



REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : Je dois être accompagné par un adulte dans le hall du dojo en début et à la fin de l'entraînement et ce tout au long de l'année pour ma sécurité et pour que mes parents prennent connaissance des différentes informations qui seront affichées à l'intérieur.

ARTICLE 2 : Je respecte les heures d'entraînement, je ne perturbe pas l'attention des autres adhérents si j'arrive en retard. Une fois en tenue, j'attends que le professeur m'autorise à entrer sur le tatami.

ARTICLE 3 : Je veille à la propreté de mon kimono. Seules les filles sont autorisées à porter un t-shirt blanc sous le kimono. Il est conseillé aux garçons de porter une coquille.

ARTICLE 4 : J'ai une bonne hygiène corporelle pour le bien-être de tous, je dois avoir les ongles courts.

ARTICLE 5 : Je m'attache les cheveux avec un élastique (pas de pinces, ni de barrettes) et je ne porte ni montre ni bijoux.

ARTICLE 6 : J'ai un comportement exemplaire. Je respecte le professeur et tous les autres adhérents. Je ne m'emporte pas, j'apprends à me contrôler ; et si il y a un souci, j'en parle.

ARTICLE 7 : Je me munis toujours d'une gourde ou d'une petite bouteille d'eau et je pense à la reprendre à la fin de l'entraînement.

ARTICLE 8 : Je respecte les locaux en laissant le dojo et les vestiaires propres.

ARTICLE 9 : Le club n'est pas responsable en cas de perte ou de vol dans l'enceinte de l'établissement (dojo, vestiaires, parking).

ARTICLE 10 : J'ai bien lu ce règlement et m'engage à le respecter tout au long de l'année.